

Communication

Nous continuons notre effort de communication vers les adhérents et vers le monde T_EX francophone en général. Nous essayons aussi de construire nos réseaux, notamment avec nos différents comptes Mastodon, Twitter, Tube¹⁹, et TubEdu.org²⁰.

Dans le monde du libre

Acteurs de monde du libre, nous pensons important d'y développer des liens. Cela se fait, mais peut encore être amélioré. Par exemple, nous avons représenté l'association en mars 2024, aux côtés de Cédric Pierquet et Christophe Poulain, lors de l'atelier : « L_AT_EX? Je m'y mets dès demain ! » à l'occasion de la Journée du Libre Éducatif²¹. Nous sommes très heureux que L_AT_EX ait été dans ce contexte mis en lumière par ces deux contributeurs d'exception.

Mentionnons aussi que quasiment tous les « samedis du libre » organisés par l'association Parinux²², l'association est représentée, essentiellement par Yannick Tanguy et Patrick Bideault. Cette équipe de choc peut être renforcée : avis aux amateurs !

Maxime Chupin (secrétaire adjoint)



RAPPORT DE GESTION, RAPPORT FINANCIER 2024, BUDGET 2025, PROPOSITION DE COTISATIONS

Rapport de gestion 2024

Monsieur le président, cher Patrick, madame et messieurs les membres du bureau, mesdames et messieurs les administrateurs, mesdames et messieurs les membres de l'association, mesdames et messieurs les participants à la Journée GUTenberg, chers amis.

Après une année 2023 passée à prendre en main la trésorerie et à découvrir les arcanes du fonctionnement de l'association, j'ai pu en 2024 suivre le plan que je vous avais annoncé l'an dernier et mener à bien les deux projets alors présentés, à savoir l'obtention de la reconnaissance d'intérêt général pour l'association et la tenue de la trésorerie selon les dispositions du plan comptable associatif en vigueur, ces deux projets étant connexes.

J'ai ainsi passé une partie de l'été à écrire une demande de rescrit et à rassembler les pièces nécessaires, ce qui m'a permis de transmettre le 29 juillet à l'administration fiscale un dossier qu'elle a étudié avant de nous donner le 20 septembre dernier une réponse favorable, sous réserve de procéder à deux modifications mineures de nos statuts. D'ailleurs, comme vous l'avez noté, une AGE va se tenir aujourd'hui même afin d'entériner lesdites demandes. Il est à noter que la forme de notre demande (un rescrit) engage l'administration fiscale qui ne peut plus s'y opposer. Le caractère d'intérêt général nous est donc acquis. Comme le détaille la convocation à l'AGE, cela offre quelques avantages pour les membres et pour les donateurs.

Par ailleurs, j'ai profité de cette année pour tenir la trésorerie de l'association en respectant le plan comptable associatif. Cela permet de tenir une comptabilité en partie double et de présenter un compte de résultat et un bilan conformes à la réglementation en vigueur. Ces

19. <https://www.youtube.com/@associationgutenberg5336>

20. <https://tubedu.org/c/gutenberg/videos>

21. <https://journee-du-libre-educatif.forge.aeif.fr/>

22. <https://parinux.org>

documents sont résumés dans la synthèse analytique annexée au présent rapport²³. Ce qui peut paraître lourd à première vue, nous donne en réalité la souplesse nécessaire au traitement des dons et legs auxquels nous pouvons désormais prétendre. Notons au passage que cet engagement oblige à utiliser le mécanisme de l'exercice comptable. Autrement dit, il faut formaliser une date de début et une date de fin des *années comptables*, ce qui sera fait au cours de l'AGE qui se déroulera à l'issue de cette AG ordinaire.

Bien entendu, je ne fais pas cette comptabilité à la main et au moment de choisir la solution technique me permettant d'atteindre l'objectif auquel je m'étais engagé, j'ai anticipé la reconnaissance d'intérêt général, car je savais que si nous l'obtenions, nous aurions à générer d'une part des reçus fiscaux à diffuser aux membres et d'autre part, une liasse à transmettre à l'administration fiscale. Le résultat de mes recherches a fait porter mon choix sur Paheko, dont une version libre est disponible à l'installation sur un serveur. Pour cette première année d'utilisation, par facilité autant que par convenance, j'ai installé ledit logiciel sur un serveur personnel. S'il advenait qu'une instance vienne à être installée sur les serveurs de l'association, j'y transférerai les données déjà existantes, bien entendu.

À ce stade, il est légitime de vous demander pourquoi je n'utilise pas le fameux DoLibarr actuellement en place. Quatre raisons à cela : d'une part, je trouve ce logiciel lourd et peu pratique, d'autre part et bien qu'un module de comptabilité soit disponible, je n'ai jamais réussi à le faire fonctionner comme je le voulais (c'est-à-dire avec un plan comptable associatif), de plus personne dans la communauté des utilisateurs de ce logiciel n'a daigné porter attention à mes demandes d'aides (j'ai remarqué à ce propos qu'une partie de ladite communauté se compose non pas d'utilisateurs finaux mais d'intégrateurs) et enfin, présenté comme généraliste, DoLibarr s'adresse en réalité aux entreprises et n'est pas dédié aux associations ce qui le rend difficile d'utilisation à mes yeux.

Mais revenons à nos moutons ! Cette année, j'ai utilisé Paheko uniquement pour la partie comptabilité, mais depuis le 1^{er} novembre, j'utilise le module de gestion des membres afin de pouvoir suivre les versements des cotisations et la gestion des fameux reçus fiscaux.

À ce propos, une dernière question de détail reste à régler concernant l'assiette de déduction fiscale à appliquer pour les cotisations conjointes avec le TUG, puisque nous reversons au TUG une partie des sommes qui nous sont versées. Je vais donc profiter de l'exercice 2024-2025 pour tirer cela au clair avec l'administration fiscale, de façon à pouvoir faire parvenir en temps utile des reçus fiscaux pour l'année 2025 à tous les membres de l'association. Ces reçus seront générés et envoyés directement par le logiciel Paheko au cours du mois de janvier 2026. Les implications concernant le traitement et la gestion des reçus fiscaux sont traités dans la convocation à l'AGE.

L'appropriation et la gestion de toute cette tringlerie risquant de me prendre un peu de temps, je ne vous propose pas de projet d'envergure pour la trésorerie de l'association en 2025. Je m'attacherai cependant à rationaliser ce qui peut l'être, en particulier le traitement des factures que nous réglons désormais majoritairement par virement bancaire. Cela sera également le cas du traitement des adhésions des labos qui passent par Chorus Pro car, je dois vous l'avouer, je ne suis pas encore très à l'aise avec ce mastodonte de la commande publique mais j'ai bien l'intention de poncer le truc, foi de François ! Un dernier point reste à traiter : la clôture du compte de l'association encore ouvert à la Banque Populaire. Cela demande de la coordination avec notre président qui, seul, dispose de la signature, et dont l'année a été bien occupée. Cela étant dit, mis à part le fait que laisser dormir de l'argent qui pourrait travailler ne relève pas d'une gestion saine, il va s'agir de réaliser maintenant un engagement pris lors de l'AG 2023.

23. Voir figure 1 page 12

Rapport financier 2024

Passons maintenant au rapport financier. Au titre des produits de l'association, il convient tout d'abord de noter que le nombre de cotisants est en légère hausse, grâce à la belle opération d'enquête et de relance orchestrée par plusieurs membres de l'association, sous la houlette de Denis. Le montant des cotisations est en hausse. Cela s'explique par le fait que nous avons cette année plus d'institutions et plus de cotisants conjoints GUTenberg et TUG. De même, lors de la dernière AG certains d'entre-vous ont pu acquérir des *Cahiers* pour un montant qui, naturellement, apparaît au titre des produits de l'association.

Par ailleurs, lors de l'AG de 2023, je vous avais informés avoir réussi à reprendre la main sur les comptes que l'association détient à la Société Générale et qui sont au nombre de trois : un compte courant, un compte sur livret et un compte titre. Le compte titre ne comporte qu'une seule ligne, 95 parts d'une Sicav monétaire de la Société Générale. Autrement dit, un placement de père de famille à risque très faible. Il s'agit d'un placement dit accumulatif et c'est ce qui explique l'augmentation de 2023 à 2024. Le compte sur Livret quant à lui est rémunéré et nous percevons au 1^{er} janvier les intérêts de l'année précédente. C'est ce qui explique la ligne *intérêts de placements* dans les produits de l'association pour l'exercice 2023-2024.

Au titre des charges, les diverses mesures d'optimisation annoncées l'an dernier ont porté leurs fruits et on voit que les charges courantes de l'association sont en baisse par rapport à 2023. Cela doit, toutefois, être apprécié à périmètre constant car sur l'exercice 2024 apparaissent les charges de l'AG 2023, ce qui s'explique par le fait que les dépenses sont engagées avant l'AG et comptabilisées après²⁴.

Enfin, il convient de noter que le TUG nous facture ses cotisations à terme échu, sur la base de l'année civile. En clair, ils nous font parvenir leur facture en fin d'année, ce qui, étant donnée notre date de clôture des comptes, correspond au début de l'exercice comptable. Pour plus de facilité, notre président a demandé au TUG d'anticiper sa facture de 2024. L'inconvénient est que cette année nous avons réglé deux factures sur un seul exercice, l'avantage est que cela ne se reproduira plus et qu'ainsi la situation se stabilisera.

En conclusion, l'exercice comptable de l'association laisse apparaître pour 2023-2024 un résultat positif de 1377,10 €, que je vous propose d'affecter en report à nouveau.

Mesdames et messieurs, c'est sur ce rapport de gestion que vous avez maintenant à vous prononcer par le vote du quitus.

Budget 2025

En ce qui concerne les ressources de l'association, je vous propose de nous fonder sur une hypothèse ambitieuse de 4000,00 € de cotisations. Cette hypothèse s'appuie sur le postulat que les cotisants de 2024 reconduiront leur cotisation en 2025 et que, peut-être, nous aurons des institutions en plus grand nombre.

En ce qui concerne les charges, elles se composent, pour l'essentiel, des charges techniques permettant de faire fonctionner notre association. Par prudence, j'ai légèrement augmenté les montants en prévisions de hausses dues à la prise en compte de l'inflation. Par ailleurs, j'ai pris en compte le projet de mise en œuvre d'un serveur *Discourse* et l'hébergement d'une instance de *Paheko* sur le système informatique de l'association, ce qui pourrait demander des capacités supplémentaires. De même, le cas échéant, nous pourrions étudier l'opportunité de mettre à nouveau en place un miroir du *CTAN*.

24. D'ailleurs, ce sera encore le cas cette année. Alors, oui, techniquement, je pourrais les traiter en *charges constatées d'avance* mais, honnêtement, ça me barbe !

Concernant le TUG, l'augmentation est dûe au postulat concernant les ressources. Si nous avons plus de cotisations conjointes GUTenberg + TUG, les reversements à leur faire seront également plus importants.

La ligne consacrée à la Journée GUTenberg 2024 a pour objectif de financer la journée que nous sommes en train de vivre aujourd'hui même. Certes, les locaux et une partie de la logistique sont mis à notre disposition, mais quelques frais restent la charge de l'association et, comme vous le savez, il est d'usage de défrayer les intervenants de la Journée.

Enfin, je propose de reconduire la cotisation de l'association à l'APRIL et d'ajouter une contribution au fonctionnement du logiciel Paheko, puisque nous l'utilisons.

Tout cela nous permettra de faire fonctionner l'association, comme nous le faisons depuis 2020, c'est-à-dire de façon dynamique et sympathique.

Mesdames et messieurs, c'est ce budget qu'au nom du CA je vous propose d'adopter.

FIGURE 1 – Présentation comptes GUTenberg 2024

Comptabilité exercice 2023-2024		Rappel 2023	Budget 2025			
Produits de l'association			Produits de l'association			
	Montants (€ TTC)	Remarque		Montants (€ TTC)	Remarque	
Cotisations 2024	4 560,00 €	89 adhérents en 2024 contre 86 en 2023, mais plus de labos et de TUG	3 565,00 €	Cotisations 2025	4 000,00 €	Ajusté au vu des cotisations 2024
Ventes de Cahiers (AG 2023)	70,00 €	Au cours de l'AG 2023		Intérêts des placements	650,00 €	
Intérêts des placements	864,51 €					
Total produits 2023-2024	5 494,51 €			Total produits 2023-2024	4 650,00 €	
Liquidités de l'association						
Solde CC Banque Populaire	7 222,46 €	Doit être fermé	7 042,46 €			
Solde CC Société Générale	3 472,18 €	Solde au 31 octobre 2024	232,46 €			
Solde compte Paypal	875,20 €	Solde au 31 octobre 2024	3 587,33 €			
Patrimoine de l'association						
Cpte sur livret SG	9 842,93 €	Ces deux comptes détiennent les	9 549,86 €			
Compte titres SG	10 069,43 €	réserves de l'association	9 692,99 €			
Stocks de l'association						
Cahiers		Restent à déterminer				
Autres						
À préciser						
Charges de l'association						
Hébergement (OVH)	(553,76) €		(405,57) €	Hébergement et technique (OVH)	(750,00) €	En prévision de la mise en place de Discourse
Frais Paypal	(3,66) €		(42,52) €	Frais Société Générale et Stripe	(150,00) €	
Frais Banque Populaire	- €		(14,00) €	Frais de siège (les Tricolores)	(200,00) €	Avec provision pour augmentation des tarifs
Frais Société Générale	(143,00) €		(78,00) €	Journée GUTenberg 2024	(450,00) €	
Frais Stripe	(25,70) €			Reversement TUG	(1 500,00) €	
Frais de siège (les Tricolores)	(193,10) €		(193,10) €	Projet de traduction du TUGBoat	(50,00) €	3 comptes Degal. Projet sous réserve de validation
Frais AG 2023	(112,77) €			Contribution Paheko	(50,00) €	Proposition du trésorier
Impression Lettre 51	(241,20) €			Cotisation Patinux ou April	(50,00) €	
Fournitures administratives	(14,86) €		(64,89) €			
Frais divers	(157,84) €		(97,70) €			
Intervenants Journée + pot	(191,52) €			Total dépenses	(3 510,00) €	
TUG 2023	(1 095,35) €					
TUG 2024	(1 334,65) €					
Cotisation April	(50,00) €					
Total dépenses	(4 117,41) €					
Résultat 2024 (produits - charges)	1 377,10 €			Résultat 2023 (produits - charges)	1 140,00 €	

Proposition de cotisation

Il nous faut maintenant décider du montant des cotisations pour l'année 2025. Alors que l'année dernière, au nom du CA, je vous avais proposé de les maintenir inchangées, deux paramètres ont évolué depuis et nous devons en tenir compte.

Le premier paramètre est l'inflation. Depuis de nombreuses années maintenant, les différents niveaux de cotisation de l'association sont inchangés. Or, depuis 2019, l'inflation a fait augmenter le coût de la vie de 16,2 %, ce qui, bien entendu, impacte les charges de l'association. Il serait donc normal d'intégrer cette augmentation à nos différents niveaux de cotisation.

Le deuxième paramètre est interne et consiste à prendre en compte la reconnaissance d'intérêt général obtenue cette année et qui permet de déduire 66 % des versements effectués de l'impôt sur le revenu.

La prise en compte de ces différents paramètres permettrait de proposer une cotisation 2025 calculée à pression pécuniaire constante et qui serait d'un montant de 103 € pour une

personne physique ce qui, une fois tenu compte de la déduction fiscale, ramène le coût réel à 35 €, c'est-à-dire la cotisation 2024 actualisée de l'inflation.

Il va sans dire que ce niveau de cotisation est manifestement trop élevé et qu'il serait illusoire de le porter au vote. C'est pourquoi nous ouvrons la discussion sur ce sujet.

Afin que nous puissions toutes et tous nous faire une idée des impacts de la déduction fiscale des cotisations, je vous propose la grille ci-dessous :

simulation de cotisation	Avant déduction (€)	Après déduction (€)
Personne physique, exemple 1 (prise en compte de l'inflation)	35	12
Personne physique, exemple 2 (cotisation augmentée)	50	17
Personne physique +TUG, exemple 1 (prise en compte de l'inflation)	111	38
Personne physique +TUG, exemple 2 (cotisation augmentée)	125	43
Personne physique à tarif réduit		
Personne physique à tarif réduit +TUG		
Association d'étudiants		
Organisme ou association à but non lucratif		
Personne morale à but lucratif		

Pour ce qui concerne les dons²⁵, bien entendu, ils sont laissés à la discrétion des donateurs et, selon l'expression consacrée, il n'y a pas de petits dons. Néanmoins, le système de paiement que nous utilisons permet de faire, en plus des dons ponctuels, des dons réguliers. Je vous propose d'adopter l'échelle que propose Framasoft²⁶ :

Pour les dons unitaires : 30 €, 50 €, 75 €, 100 € et autre (case vide à remplir par le donateur).

Pour les dons mensuels : 5 €, 10 €, 25 €, 50 € et autre (case vide à remplir par le donateur).

Mesdames et messieurs, la parole circule en ce qui concerne la fixation des différents niveaux de cotisation pour 2025.

François Druel (trésorier)



25. Je rappelle qu'un don n'est pas une cotisation. À ce titre, un don ne donne ni siège à l'AG, ni voix délibérative. Cela dit, les adhérents de l'association peuvent, s'ils le souhaitent, faire également des dons.

26. Les dons mensuels s'entendent renouvelables par tacite reconduction.